

Vos questions / nos réponses

procédure dépistage

Par [Profil supprimé](#) Postée le 31/05/2011 10:41

bonjour,

j'ai subit le test salivaire pour la recherche de produit stupéfiant le 21 mai 2011. il s'est avéré qu'il s'est révélé positif au cannabis (bien que je pense que le test était en fait invalide, il n'y a aucune barre qui s'est affiché). je suis fumeur occasionnel et j'avais fumé une semaine avant. je ne poserai pas de questions sur la durée de détection du cannabis dans le sang, il y a bien assez de forum là dessus mais je me préoccupe de la procédure en elle même. combien de temps en moyenne prend le résultat de la prise de sang? cela fait maintenant 10 jours et je n'ai toujours pas de nouvelle de la gendarmerie. d'où ma deuxième question, le dossier passe-t-il devant le procureur même si le test sanguin est négatif? on lit ici et là qu'à défaut de pouvoir suspendre le permis, on peut être poursuivit pour consommation, je me demande donc quel est le parcours du dossier administrativement car une telle sanction pénale ne peut pas être prise par la gendarmerie elle même? l'appréhension durant l'attente est le plus dure, on passe de l'espoir à la résignation donc quelques réponses ne seraient pas superflues. en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce message

Mise en ligne le 03/06/2011

Bonjour,

Compte tenu des 10 jours qui se sont maintenant écoulés depuis votre test, sachez que les résultats de dépistage sanguin sont normalement établis. Si ces résultats sont négatifs mais que les tests urinaires se sont révélés être positifs, le procureur prendra alors la décision d'entamer ou non une procédure pour simple usage.

La gendarmerie ne fait que transmettre un dossier et des résultats d'analyse au procureur. Le délai d'attente afin de savoir s'il y a des poursuites est très variable. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie ou le bureau du procureur afin d'avoir de plus amples informations, car eux seuls pourront vous en dire plus.

Cordialement.
